

Vérité

- 0) (*traditionnellement*) *Adequatio rei et intellectus*
- 1) (*sens commun*) Caractère de ce qui est conforme à la réalité.
- 2) Proposition, jugement, ou croyance qui est vraie.
- 3) « Réalité stable, profonde, essentielle, par opposition aux apparences aux accidents » (Dictionnaire de Philosophie, Godin).

Concept majeur de la philosophie, mais dont la définition est controversée. Il n'y a d'accord unanime ni sur la nature du concept, ni la façon de le penser. La définition classique de la vérité ne fait pas consensus, et même ceux qui pourraient l'admettre ne s'accordent pas sur sa formulation précise ou ses implications. Globalement, la question « Qu'est ce que la vérité ? » reste ouverte, avant même de s'intéresser à toute question liée (valeur de la vérité, propos sur le futur, &c.). Ces difficultés philosophiques mises à part, la notion est très courante et son usage peut-être inévitable.

Au sens (0), traditionnel mais hors d'usage, *adequatio rei et intellectus*. Soit « adéquation de la chose et de l'intellect », parfois traduit plus lâchement « adéquation de la chose et de l'esprit », voire « correspondance de la chose et de l'intelligence ».

La formule vient d'Isaac Israël (plutôt que de Thomas, inlassablement cité), et s'inscrit dans une onto-théologie. Comprendre (intelliger) consiste à rendre son esprit adéquat à la chose même, et l'idée est vraie si elle est dans ce cas. Le réel est à l'image de l'intellect divin qui l'a créé, et comprendre revient à être en adéquation avec l'esprit de Dieu.

La formule est restée et a donné la définition traditionnelle de la vérité, mais elle n'est presque plus utilisable de nos jours. Extraire l'expression de son contexte rend les termes extrêmement vagues (chose, esprit, adéquation), et le correspondantisme de l'idée au réel n'est plus aujourd'hui privilégié, même chez les tenants ou héritiers du correspondantisme.

Au sens (1), classique et inspiré de (0), caractère de ce qui est conforme à la réalité. De façon générale, on dit la vérité une qualité des *jugements* ou des *propositions* ; et certains dictionnaires parlent de conformités aux *faits*.

Si le choix des termes n'est pas philosophiquement neutre du point de vue de l'analyse du concept (cf. différence jugement/proposition, réel/fait), le flou de la définition peut s'imputer à son caractère « commun ».

On dit en effet la définition (1) être celle du sens commun, ou de l'usage ordinaire, faute de pouvoir représenter un avis philosophique sur la question (cf. désaccords). Voir plus bas, *Remarques*, « jugement & proposition ». Cette perspective de sens commun permet toutefois de décrire grossièrement certains aspects de la vérité :

(i) La vérité n'est pas un caractère de toute entité : elle suppose des entités dotées de contenu, qui portent sur des choses et renvoient au réel. Si *certaines* phrases à l'indicatif peuvent exprimer des vérités¹, les interrogations & les exclamations n'en sont pas capables.

(ii) Parallèlement, la vérité d'un jugement ou d'une proposition est pensée comme dépendant d'un élément *extérieur* à ceux-ci. C'est le réel qui est à l'origine de la vérité « portée » par ces éléments. La vérité apparaît ainsi comme une propriété des véripporteurs, propriété dont la possession dépend du rapport du véripporteur à des vérifacteurs (v. note²).

1 Typiquement, des phrases qui expriment des propositions. Voir plus bas *Remarques*, « jugement et propositions ».

2 L'avantage de ces expressions, surtout de véripporteur, est d'éviter de se prononcer sur la nature des entités en jeu, tout en permettant de les dénommer et de distinguer leurs rôles dans la compréhension de la vérité. Cependant cette

(iii) Les propositions ou jugements vrais sont dit susceptibles d'un accord universel. Ce qui est vrai est objectif³, et il est en droit *possible* que tous le reconnaissent/ l'admettent (universalité). La vérité ainsi pensée renvoie alors à un collectif possible ou réel de sujets, pris comme aptes à juger.

(iv) On dit aussi parfois les jugements/propositions vrais *non-contradictaires*, ou inséré/ables dans de façon cohérente dans un ensemble de croyances/propositions.

Philosophiquement, la description du concept est compliquée par l'absence de consensus sur presque tous les aspects du concept :

(α) la nature des véripporteurs n'est pas établie : selon les théories, on dira des idées (objets mentaux), des phrases (objet linguistique), des propositions (entité abstraite), des jugements (?), des théories (tout composé), voire des objets concrets *vrais*. La prévalence des véripporteurs symboliques est nette, mais les considérations de détails incertaines. Par exemple, faire des *pensées* les véripporteurs n'interdit pas qu'ils soient d'essence linguistique, et qu'on les considère comme des objets concrets.

(β) ce qui produit la vérité d'un élément n'est pas consensuel : est-ce le *réel* (terme vague) ? Les *faits* (notion problématique) ? L'insertion cohérente dans un ensemble ? La structure propre (tautologies, contradictions) ? La signification des phrases (vérités analytiques) ? Ou encore l'utilité ? Si on refuse en général de détacher la vérité d'un lien au réel, la cohérence et la structure interne des propositions semblent *aussi* participer de sa vérité.

(γ) il y a débat sur les critères qui permettent de reconnaître une vérité (évidence, vérification empirique, accord général, &c.)

(δ) certains critiquent de la *valeur* de la vérité. Plusieurs doctrines contestent l'intérêt de la vérité (intérêt à la connaître, à l'étudier comme concept), son importance pratique, ou la légitimité de la privilégier sur d'autres réalités.

Les théories de la vérité sont légion, mais on les classe d'ordinaire en : *correspondantisme* (correspondance véripporteur/réel), *cohérentisme* (la cohérence entre les propositions fait leur vérité), *pragmatistes* (ce qui est utile est vrai), théories *sémantiques*, et *minimalistes* (ou déflationnistes). Voir Théories de la vérité, fiche personnelle.

Au sens (2), proposition, jugement, croyance, &c. qui est vrai(e). On dit alors *une* vérité, et le mot désigne un véripporteur doté d'une valeur de vérité « vrai », par opposition à celui dont la valeur est « faux ». Les désaccords philosophiques sur la façon de penser la vérité (1) n'empêchent pas de déterminer une part importante des vérités (2).

Il y a des jugements dits vrais *avant* toute théorie de la vérité, et toute doctrine sur la vérité part d'exemples de vérités (2) qui lui permettent de penser la vérité. Ces vérités « de départ » peuvent être des évidences, des connaissances scientifiques, ou des propositions qu'il semble impossible de nier sans justification forte (ex. mon nom est X, il y a des objets distincts de moi dans le monde, &c.). Par cet aspect toute théorie de la vérité (1) est dépendante de son temps, et de ce qui semble réellement ou possiblement vrai à son époque.

Il existe plusieurs classifications, qui reconnaissent différents types de vérités (2). On re-

façon de parler est très connotée philosophie analytique, et peut être perturbante concernant les vérifacteurs. Si les vérifacteurs sont ce qui permet à un véripporteur d'être vrai ou faux, on le pense plus ou moins comme cause, avec toutes les difficultés liées à la notion. Par exemple, dans un jugement comme $A=A$, le vérifacteur semble être la structure du jugement (pas un élément extérieur) ; dans un jugement plus anodin (le chat est sur le tapis), faut il penser la structure de l'expression (expression bien formée) comme un vérifacteur *aussi*, ou est ce *seulement* le fait que le chat soit sur le tapis (un état du monde) qui joue ce rôle. Il y a donc une asymétrie : véripporteur est utile, verifacteur est possiblement dangereux.

3 V. Objectif* sens moderne & scientifique.

marque particulièrement ici la double perspective courante sur les vérités (2) : une vérité peut être dite « vérité » parce que la phrase, la proposition est empiriquement reconnue comme vraie au sein d'un groupe ; ou parce qu'elle est pensée comme absolument vraie, indépendamment des connaissances et des conceptions du vrai en usage dans un cadre culturel et historique.

Ce qu'on dit empiriquement vrai est souvent contesté par les époques suivantes (le soleil tourne autour de la terre ; théorie des humeurs), ce qu'on pense absolument vrai est perçu comme intangible, et vrai quelque soit les opinions d'un moment (il a toujours été vrai que la terre tourne autour du soleil ; que $2+2=4$). En ce sens il y a un idéal de vérité qui n'est pas forcément atteint par les « connaissances » d'une période (bien qu'elle tende à le prétendre ou le croire), et on peut distinguer *ce qui est dit vrai* relativement à un temps, lieu, &c. et ce qui est *réellement vrai en droit*. Seul ce qui est réellement vrai, qui correspond à l'idéal de vérité peut remplir la condition (iii) plus haut, de pouvoir être objet d'un accord universel.

Au sens (3), depuis Christian Godin, « réalité stable, profonde, essentielle, par opposition aux apparences et aux accidents ». On tend alors parler de *la vérité de quelque chose* (la vérité d'un être, d'un projet). Un tel usage est parfois confus dans des expressions comme « la vérité du capitalisme » : lue comme visant la réalité profonde de l'objet (selon Marx, l'exploitation), la phrase utilise le sens (3) ; lue comme visant ce que le capitalisme prétend vrai (lois du marché, &c.), la phrase utilise le sens (2).

On retrouve là un usage *ontologique* de vérité, plus proche des premiers développements sur le concept que ceux qui se sont imposés par la suite, prioritairement épistémologiques. L'idée assez courante d'une Vérité, ou de *La Vérité*, pensée vaguement comme une réalité profonde/cachée paraît à rattacher à ce sens (3), et plus généralement à l'optique qui voit dans la vérité un élément ontologique.

Remarques

Jugement & proposition. La définition dite commune de la vérité la donne comme « jugement » ou « proposition » conforme à la réalité. Cette expression est d'emblée problématique : elle utilise deux termes dans leur sens *philosophique* pour circonscrire ce qu'on présente comme le sens *commun*. L'usage courant de jugement & de proposition *n'est pas* celui qu'on mobilise ici. Si on devait définir depuis le sens commun, on dirait que c'est une « phrase » qui est conforme ou non à la réalité.

Stricto sensu, une *proposition* est une entité abstraite, dotée d'une valeur de vérité unique (ou bien *vrai* ou bien *faux*), et qui s'exprime dans des phrases. Deux phrases prononcées dans des langues différentes peuvent exprimer la *même* proposition⁴, et deux phrases linguistiquement identiques refléter des propositions *différentes* selon le contexte spatio-temporel de son énonciation et son locuteur (« Il faisait beau hier » ; « J'aime le chocolat »). Les propositions sont des entités hors du temps, leur valeur (V/F) est et sera toujours la même⁵. La *possibilité* d'être V ou F est essentielle à une proposition, même si certaines propositions pourront être dites vraies en vertu de leur forme et d'autres en vertu des faits⁶. Il semble que les propositions soient d'emblée des entités linguistiques

4 Au delà de non-nominalisme dans lequel engage l'admission de propositions, le fait qu'on sache mal quand une proposition exprimée par une phrase est la même que celle exprimée par une autre phrase a été critiqué.

5 La proposition qui dit qu'il faisait beau hier, prononcée le jour/mois/année à l'endroit E, aura toujours la même valeur de vérité (V/F), parce qu'en dépit de la possibilité de réitérer la phrase « il faisait beau hier », la proposition exprimée sera toujours différente (sauf au cours de la journée X, où pendant toute la journée « hier » réfère à X-1 jour).

6 Ce qui pose la question de ce qui est à l'origine de la vérité.

(cf. « proposition » est presque une abréviation de « proposition linguistique »).

A contrario, un *jugement* est le résultat de la faculté de juger, il met en relation ordonnée des concepts, mais n'est ni forcément une entité linguistique, ni toujours ou bien vrai ou bien faux. On peut penser le jugement comme un élément mental, et refuser à des jugements absurdes, moraux, ou esthétiques la possibilité d'être vrai ou faux. La notion de jugement est plus lâche : il n'est pas clair que le jugement soit une entité abstraite ou concrète. Par rapport à la *proposition* on peut considérer que ce qui permet à un jugement d'être vrai est le fait d'exprimer une proposition. On enchâsse alors les deux notions.

La définition classique & commune de la vérité oscille donc entre deux descriptions proches mais distinctes des véripporteurs, tout en maintenant un usage vague et imprécis des termes philosophiques qu'elle mobilise. D'un côté on use de concepts précis, de l'autre on noie la différence entre ces concepts, en présentant la définition comme « commune », alors même que son expression est philosophique.

Recherche de la vérité. Dire que la philosophie recherche la vérité est un topos, mais il signale l'existence d'un lien fort entre philosophie & vérité. La vérité serait, avec la sagesse, un des objets de la philosophie. Des titres comme *De la recherche de la vérité* (Malebranche), *La poursuite de la vérité* (Quine), ou la préface de *Par delà bien et mal* font voir que le thème est bien présent en philosophie, même si l'expression « recherche de la vérité » n'est pas exclusive à la discipline.

On note toutefois que la philosophie actuelle semble assez loin de chercher concrètement la vérité, et que ce travail paraît plus celui des sciences, des enquêteurs (police, journalistes, commissions d'enquête), voire des magistrats (justice).

La philosophie paraît plutôt étudier les conditions sous lesquelles on peut parler de vérité. Elle travaille le concept de vérité et son application, plus qu'elle ne vise clairement à produire des vérités. On peut toutefois considérer que la philosophie produit des vérités portant sur les concepts, ou que des branches normatives (morale, esthétique) étudient des vérités particulières (vérités morales, etc.).

Globalement, si la philosophie produit des vérités, elle ne le fait pas de la même façon que d'autres disciplines (méthodes), et on peut se demander si elle produit des vérités « philosophiques ». Un type particulier de vérité, distinct par son mode de production ou son objet (v. note⁷).

Le lien fort vérité/philosophie pourrait être historique, dans la mesure où la philosophie s'est longtemps rattachée aux sciences ou à la religion, dont les objectifs sont souvent d'accéder à des vérités (plutôt vérités 2 pour la science ; plutôt vérités 3 pour la religion). Par ailleurs, le fait que la philosophie naisse *contre* les sophismes et leurs apparences trompeuses peut laisser voir un lien éventuellement nécessaire entre vérité & philosophie.

Valeur de la vérité. Cet intérêt marqué de la philosophie pour la vérité a conduit certains à s'interroger sur l'importance de la vérité comme valeur (et sur la valeur de la vérité). Nietzsche voit dans la « volonté de vérité », l'expression d'une croyance au caractère divin de la vérité (*Gai savoir*, §344). Il convient de justifier le choix de la vérité sur le mensonge, l'erreur, ou l'illusion ; et de rendre compte de sa préférence sur d'autres valeurs (l'action, le pouvoir). La question est alors moins « Qu'est ce que la vérité ? » que « Pourquoi la vérité ? », pourquoi la vouloir, la chercher, et surtout y consacrer tant d'efforts.

Futur(s) contingent(s). Expression aristotélicienne, reprise par la scolastique et largement

⁷ Les vérités scientifiques sont dites telles par leur mode de production, les vérités historiques par leur objet. La philosophie pourrait donc produire des vérités spéciales par son mode de production ou son objet, voire les deux (cf. vérités métaphysiques ?).

discutée. Un futur contingent est un fait futur considéré indépendamment de sa cause, et qui pris en lui-même pourrait ou non se réaliser.

Par le principe de bivalence, une proposition sur le futur (« il y aura une bataille navale demain ») semble présentement *ou vraie ou fausse* ($Pa \vee \neg Pa$). Il y a alors une valeur de vérité donnée pour des énoncés portant sur le futur : on ignore la valeur de vérité exacte avant l'événement ou non événement qui décide de cette valeur, mais la proposition a une valeur de vérité.

On peut objecter à l'inverse que les énoncés sur le futurs n'ont pas de valeur de vérité, ils ne sont ni vrais ni faux (Aristote, *De Interpretatione*, 9), ou qu'ils ont une valeur de vérité autre que V/F (rejet de la bivalence).

Le problème a des implications logiques (doit-on renoncer à la bivalence pour les propositions sur le futur ? Peut-on penser un possible qui ne soit pas nécessaire ?) et morales (le futur est nécessaire, qu'advient-il de la responsabilité).

Bibliographie

- + voir sur l'article en ligne : <http://dicophilo.fr/definition/verite>
- + Encyclopédie Philosophique Universelle
- + Stanford Encyclopedia of Philosophy